tées dans la conférence de Québec. Pourquoi done nous lier maintenant aussi strictement? Pourquoi ne pas profiter de l'abandon des provinces pour faire subir au projet des modifications moins onércuses pour nous? Je crois devoir dire que le gouvernement en agissant comme il le fait, fait à ses amis une Position des plus difficiles. Pour ma part, M. l'ORATEUR, je suis bien en faveur de la confédération et je suis prêt à appuyer le gouvernement dans ses efforts pour tirer le char de l'état de la position dans laquelle il so trouve, mais je veux, d'un autre côté, et le crois que c'est simple justice de le dire, Je veux qu'il nous mette, vis à vis notre pays, dans une position qui nous permette de lui dire, chacun de nous, que nous avons fait tout notre possible pour améliorer la position. Voilà pourquoi, M. l'ORATEUR, je regrette profondément que le gouvernement en soit venu à prendre une attitude aussi tranchée. (Ecoutez! écoutez!) Je conviens avec l'administration que le temps presse, mais il ne faut pas, pour éviter un danger, risquer de tomber dans un autre danger. Je conviens aussi que les évènements qui 86 succèdent depuis quelques jours donnent à craindre que la domination anglaise sur les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ne disparaisse d'ici à quelques années. J'admets tous ces dangers, M. l'ORATEUR; mais, d'un autre côté, je ne mo cache pas que la position extrême dans laquelle on voudrait nous placer ne tend pas à diminuer ces dangers. Au contraire, je crains fort que si l'on veut agiter trop fortement l'opinion publique, en lui imposant une nouvelle constitution, sans nous accorder la liberté de l'amender, je crains que l'on augmente les dangers au lieu de les diminuer. Jusqu'à présent, le Bas-Canada a assez témoigné, par la voix de ses chefs, qu'il était prêt à faire toutes les concessions possibles, mais après cela serait-il prudent de le mécontenter en nous refusant le droit d'amender en quoi que ce soit le plan proposé. Cn a été obligé, pour calmor les craintes publiques, de dire avec raison que le ministère avait du nécessairement faire des concessions aux provinces pour l'entente générale. Mais maintenant que les parties contractantes au projet de confédération nous font défaut, après nous avoir imposé des compromis et nous avoir fait faire des concessions, pourquoi, dans un temps aussi difficile que celui-ci, irions nous placer notre position devant le parlement impérial de la

même manière que si ces provinces fussent restées fidèles? Je suis d'opinion, M. l'ORA-TEUR, que c'est trop demander de nous. et que, puisque les provinces d'en-bas ne veulent plus évidemment s'unir à nous, nous aurions grandement tort, nous, Canadiens-Français, de placer notre position absolument dans les mêmes conditions que nous avons été obligés d'accepter pour rencontrer les exigences de nos sœurs-colonies. Je crois que le Haut et le Bas-Canada ont le droit maintenant de se présenter plus favorablement devant le parlement impérial et de pouvoir lui dire: Voici les concessions que nous avions, il est vrai, faites en vue du salut commun, mais les provinces maritimes nous font défaut aujourd'hui et ce qu'elles veulent, c'est de rester indépendantes ou d'entrer dans la république américaine! Nous avons fait notre devoir et nous sommes encore prêts à demeurer fidèles aux engagements que nous avions pris vis-àvis des parties contractantes, mais puisqu'elles nous abandonnent, et que les concessions que nous avons faites ne sont plus considérées suffisantes par elles, nous venous plaider devant vous notre propre cause et vous dire aujourd'hui que les intérêts particuliers du Bas-Canada ont besoin de plus de garanties que celles que nous avions été obligés d'accepter des provinces maritimes pour on arriver à un entente cordiale. Nous venons demander aujourd'hui A l'Angleterre de nous être plus favorable et de nous tirer de nos difficultés, à l'aide de changements constitutionnels moins onéreux. Dans ce cas, je crois que le gouvernement impérial n'oserait point nous imposer une constitution malgré nous, et nous scrait très-favorable. Les Canadiens-Français sont tous des loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, personne ne doit en douter, mais il y aurait folie chez les hommes d'état en Angleterre de leur imposer une constitution qu'ils répudieraient ou qu'ils opposeraient très-fortement. C'est un sentiment de lovauté qui me fait exprimer cette opinion, car je sais qu'il y a en Angleterre des hommes d'état qui doivent comprendre aussi que la loyauté des Bas-Canadiens et des Haut-Canadiens doit dépendre du degré de satisfaction que leur donnera leur nouvelle constitution. A quoi servirait à l'Angleterro de nous donner la constitution qui serait la plus de son goût, dans la vue de pouvoir conserver le Bas-Canada, si cette constitution n'était pas en même temps satisfaisante pour la majorité